

**PRÉAVIS N°: 33/23**

**OBJET DU PRÉAVIS:** Demande d'un crédit de CHF 570'000.- pour les travaux de raccordement des bâtiments du site de l'Ochette au réseau de chauffage à distance (CAD)

**CONSEIL COMMUNAL DU 14 mars 2023**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le mercredi 21 février 2023 à 19h00 à la salle des mariages.

Elle était composée de Madame Sofia Guerreiro, et Messieurs Ismajji Seljman, Florian Probst, Georges-Alex Duc et Daniel Perret-Gentil rapporteur.

M. Roger Müller, Municipal Bâtiments ; Culture et cultes était présent pour nous présenter le préavis, il était accompagné de M. Serge Demierre, Municipal Finances ; Eau et énergies. Nous remercions ces Messieurs pour leurs disponibilités et les informations fournies.

### **1. Préambule**

Dans le cadre de la mise en place du réseau de chauffage à distance à Moudon, la Municipalité souhaite raccorder les bâtiments scolaires du site de l'Ochette au réseau de chauffage à distance.

Les bâtiments à raccorder sont :

- Ancienne Ochette
- Collège des Charmilles
- Salle de gymnastique IV
- Nouvelle Ochette
- Salle de gymnastique I-II
- Salle de gymnastique III

Dans le montant du crédit présenté, il est également compris, en complément au frais de raccordements, des coûts pour la mise aux normes et l'adaptation des locaux et du système de chauffage.

### **2. Description du projet**

Pour rappel, le 3 mai 2022, le Conseil communal a accepté le préavis 13/22 qui octroyai un crédit de CHF 3'996'000.- à la société anonyme « Moudon Energie SA » appelée MESA.

Mesa est à hauteur de 49,95 % à la Commune de Moudon. Cette société a pour but la construction, la réalisation, l'exploitation, l'entretien du réseau de chauffage à distance, la production de chaleur et la gestion d'énergies renouvelables.

La commission s'est posé la question du partenariat avec Romande Energie, vu que ce dernier quitte la commune de Moudon pour celle d'Echallens.

M. Serge Demierre nous a répondu que la municipalité a fait savoir son mécontentement à Romande Energie. Mais qu'il n'est pas possible actuellement de changer après avoir investi CHF 3'996'000 dans la société MESA.

A la question de savoir pourquoi Moudon n'est pas majoritaire, il est répondu que cela signifierait toute la question des appels d'offres publics et problèmes qui vont avec.

Moudon Energie SA est responsable de l'installation et introduction des conduites jusqu'à la sous-station

La commune de Moudon se doit de raccorder ces bâtiments communaux au réseau du chauffage à distance d'ici 2030 selon le planning d'intention de la page 3.

Le raccordement se fera en plusieurs phases avec une première étape prévue en 2023 avec le site de l'Ochette, objet du présent préavis.

Quand on parle de raccordement au réseau de chauffage à distance, à charge de la commune en qualité de propriétaires de ses bâtiments, on entend

- la taxe de raccordement depuis l'entrée du bâtiment
- la transformation du système de distribution de chaleur depuis la sous-station y compris démontage des chaudières existantes.
- Mise aux normes du local de chaufferie

Le développement du réseau de chauffage a déjà débuté avec la réalisation des travaux de raccordement du quartier St-Michel en cours de construction à l'avenue de Lucens.

Les premiers bâtiments seront déjà chauffés par cette technologie dans le courant de cette année par l'intermédiaire de centrales provisoires.

### **3. travaux projetés**

#### A Planning

La commission prend connaissance du planning d'intention et n'a pas de remarques particulières.

#### B Exécution des travaux

La commission du préavis 33/23 a désiré un complément d'information suite à la séance du 21.02.2023. Ce dernier s'est fait par échange de mail dont voici le contenu :

- La commission prend note qu'une chaudière sera mise à disposition et demande à Monsieur Roger Muller de se prononcer par mail sur la contrepartie financière et technique d'une telle mesure :
  - o Frais d'entretien de la chaudière ?
  - o Frais de location de cette dernière ?

- Qui paye le combustible ?

Voici les réponses par retour de courrier de Monsieur Roger Muller le 27.02.2023.

- De quelle manière le décompte de consommation entre les installations scolaires et St-Michel sera-t-il établi ?
  - Il s'agit d'un compteur de chaleur qui répartit les consommations entre les différents sites. De cette manière un décompte pourra être établi.
- Doit-on prévoir une location pour le conteneur ou la remorque qui fera office d'usine de chauffe ?
  - Non. Cette charge est prise par MESA

#### C Travaux déjà réalisés et en cours

Actuellement, le réseau de CAD est développé entre le collège de l'Ochette et le quartier ST.-Michel.

Délaissement via le chemin de la Charmille, l'avenue de Cerjat, la rue St.-Michel et de le début de l'avenue de Bussy (conduite en attente devant l'ancien Arsenal)

Sur le site de l'Ochette, les conduites ont été posées en synergie avec les travaux de réfection de la place.

Une grande partie des immeubles de l'avenue de Cerjat ont déjà fait part de leur intérêt de se raccorder au réseau CAD

La commission souligne que la centrale de chauffe définitive ne sera réalisée que lorsque tout le réseau de tuyaux sera mis en place et que les contrats avec les privés sur leurs intentions formelles de se raccorder sera réels.

Par précaution, MESA ne construit pas la centrale de chauffe avant d'avoir la toile finale du réseau.

#### **4. Incidences financières**

Le tableau des coûts de consommation actuel et à venir de la page 5 interpelle la commission qui a demandé des informations supplémentaires.

- Le chauffage à distance est certes plus cher actuellement mais c'est surtout une indépendance énergétique (copeaux de bois, déchets de bois) par rapport aux autres énergies utilisées. C'est un pari sur l'avenir de la commune.
- C'est également une nouvelle technologie

La commission remarque également que dans les futurs coûts de raccordement au CAD figure l'auberge communale de la Douane pour un montant de CHF 70'000.-

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la commission propose au Conseil Communal d'approuver les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 33/23 ;
  - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **autorise formellement la Municipalité à raccorder les bâtiments du site de l'Ochette au réseau de chauffage à distance (CAD),**
  2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 570'000.- TTC, dont à déduire toute subvention et/ou participation de tiers,**
  3. **autorise sur le principe la Municipalité à raccorder l'ensemble des bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance en fonction de l'avancement des travaux,**
  4. **prend acte que les frais inhérents au raccordement des bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance feront l'objet de préavis distincts au Conseil communal,**
  5. **prend acte que la dépense finale sera portée à l'actif du bilan et amortie au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, en 25 ans maximum,**
  6. **autorise formellement la Municipalité, selon les nécessités, à emprunter partie ou tout de 570'000.- TTC aux meilleures conditions du moment.**

Moudon, le 05 mars 2023

Rapporteur :

Daniel Perret-Gentil

